

Première séance, mardi 15 juin 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications de la présidence. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 193 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 179 sur le sport; entrée en matière et première lecture. – Postulat P2062.09 Christine Bulliard/Josef Fasel (intégration des compétences de la vie quotidienne – économie familiale en tant que branche obligatoire); prise en considération. – Postulat P2057.09 Jean-Pierre Dorand/Pierre-Alain Clément (étude d'un projet de train-tramway entre Belfaux et Fribourg); prise en considération. – Election.

Ouverture de la session

La Présidente. J'ai le plaisir de vous saluer très cordialement et d'ouvrir cette session de juin. Je vous rappelle que demain aura lieu la sortie des groupes et que nous ne siègerons pas vendredi. Je vous informe également que la date du lundi 21 juin, qui était réservée pour une éventuelle séance de relevée, est annulée.

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Heinz Etter, Jean-Denis Geinoz, Bernadette Hänni-Fischer, Christian Marbach, Yves Menoud, Edgar Schorderet et Laurent Thévoz

MM. Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je rappelle aux membres du Bureau que notre séance aura bien lieu demain matin puisque nous ne siègerons pas vendredi.

Je vous informe qu'en vue de l'inauguration de la nouvelle salle de basket à St-Léonard, le Benetton Fribourg Olympic organise un tournoi de 24 heures et une équipe du Grand Conseil, composée de huit membres jouera, le samedi 3 juillet entre 16 et 17h. Merci aux personnes qui se sont mises à disposition! Je demande aux autres de bien vouloir aller les encourager et les soutenir!

Une dernière nouvelle sportive: le FC Grand Conseil a joué le 2 juin contre le FC La Liberté. Il s'est incliné

par 8 buts à 3! (*Ooooh!*) Mais je vous propose quand même qu'on applaudisse les gagnants et les valeureux joueurs du Grand Conseil. (*Applaudissements!*)

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (*PDC/CVP, LA*).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette Lönn** (*PS, Sport*).

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le décret concerne la réélection des personnes suivantes: M^{me} Suzanne Gilomen, vice-présidente et juge auprès du Tribunal de l'arrondissement du Lac, M^{me} Claire-Lise Sudan, juge auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye, M^{me} Micheline Guerry, suppléante auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye et M. René Cudré-Mauroux, suppléant auprès du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère.

Une petite remarque au sujet de M^{me} Suzanne Gilomen, vice-présidente auprès du Tribunal de l'arrondissement du Lac. Selon la loi sur la justice que nous venons de voter en session de mai, il y a une disposition transitoire selon laquelle il est possible de continuer à fonctionner comme vice-présidents non jursites jusqu'en 2016.

Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait de manière collective. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes déjà en fonction.

La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver le décret.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Juste une petite remarque au sujet de M^{me} Gilomen. Comme vient de le dire le président de la Commission de justice, M^{me} Gilomen tombe sous les dispositions transitoires puisqu'elle n'est pas au bénéfice d'une licence et n'a pas une formation juridique telle que l'exige maintenant la loi sur la justice. Donc, elle sera sous le système transitoire qui durera jusqu'en fin 2015. A ce moment-là, M^{me} Gilomen aura atteint la limite d'âge,

¹ Texte du décret et préavis pp. 1033ss.